

Stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fiche thématique pour la rédaction de la SRB 2023

AXE - THEMATIQUE : HABITER - SE DIVERTIR

1) Introduction générale.

La préservation de la biodiversité et de la réintroduction de la nature en ville est aujourd'hui un enjeu fondamental. Ce besoin de proximité avec la nature dans notre quotidien s'est d'autant plus accentué suite au confinement post covid, mettant en évidence la nécessité de pouvoir disposer d'espace vert à proximité de chez soi, de pouvoir accéder à des milieux naturels pour se ressourcer ou encore pour pratiquer une activité de plein air. La biodiversité est aujourd'hui perçue comme un véritable atout d'attractivité résidentielle et touristique notamment à travers ses services culturels. Ainsi 39 % des Français déclarent que « vivre en contact proche avec de grands espaces de nature est un besoin fondamental" (source Observatoire des usages et représentations des territoires, 2021).

2) Eléments de diagnostic.

Chiffres clés :

- 6 français sur 10 estiment que la création d'espaces verts devrait être une priorité. (Source : ASTERES 2016).
- Région PACA des atouts touristiques différenciants :
 - ✓ Près de 1000 km de littoral méditerranéen ;
 - ✓ 135 ports de plaisance ;
 - ✓ 9 parcs naturels régionaux et 4 parcs nationaux, représentant 40 % du territoire de la région sud ;
 - ✓ 68 stations de ski ;
 - ✓ deux Euro Vélo Routes : la ViaRhôna et La Méditerranée ;
 - ✓ Plus de 25 centres des congrès, de nombreux parcs d'exposition, des lieux événementiels d'exception ;
 - ✓ 4 aéroports internationaux, 2 aéroports d'affaires, 155 gares ;
 - ✓ 400 musées dont 5 nationaux, 2200 monuments classés et 5 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, 20 festivals de renommée mondiale ;
 - ✓ 52 offices du tourisme.

(Source : Région Sud / schéma régional de développement touristique et des loisirs 2023-2028)

- Le Tourisme en région représente en 2022 :
 - ✓ 20 milliards d'euros de recettes annuelles, soit 13% du PIB (2^{ème} région française).
 - ✓ 30 millions de séjours touristiques annuels dont près de 7 millions sont réalisés par des touristes internationaux.
 - ✓ 213 millions de nuitées.
 - ✓ 25 000 entreprises TPE/PME touristiques (hébergement, restauration, transport, activités culturelles).
 - ✓ 7,5% des emplois de la région et 9% des emplois salariés.

(Source : Région Sud PACA/ schéma régional de développement touristique et des loisirs 2023-2028)

Identifiée comme la 2^{ème} région la plus touristique de France, Provence-Alpes -Côte-d'Azur bénéficie d'une situation géographique particulièrement privilégiée composée d'une façade littorale de près de

1000 km, de montagnes, d'un arrière-pays provençal doté d'une identité culturelle forte et de 300 jours de soleil par an.

Ces riches atouts paysagers, environnementaux et culturels se reflètent à travers ses 4 Parcs Nationaux, ses 9 Parcs Naturels Régionaux et ses multiples espaces naturels et agricoles, façonnés par l'homme.

Avec plus de 30 millions de visiteurs chaque année et 20 milliards d'euros de retombées économiques, le tourisme est un secteur clé pour l'économie régionale. Autour de ces 3 marques Monde « Côte d'Azur », « Alpes » et « Provence », la région se distingue par un tourisme mer et montagne, possible au long des 4 saisons.

Concentrant plus de 70% de la population régionale, le littoral offre un véritable espace de divertissement à ses résidents et ses visiteurs. Son caractère balnéaire, ses loisirs nautiques, ses ports de plaisances, ses croisiéristes et son cadre de vie remarquable en font un espace particulièrement fréquenté et attractif. C'est pourquoi il nécessite des mesures de gestion et de préservation pour limiter les pressions anthropiques sur les milieux naturels littoraux et marins. A ce titre, plusieurs dispositifs sont en cours tel que la démarche « Ports Propres » et « Ports Propres actifs en Biodiversité » afin que les ports de la région soient exemplaires sur le plan environnemental, ou encore avec le dispositif « Sauvons nos posidonies » afin de sauver cet écosystème fragile et indispensable (zone de nurserie et de frayère pour les poissons, stockage de carbone, production d'oxygène, fixation des fonds meubles, atténuation de la force de la houle et des courants, protection contre l'érosion des plages).

Avec plus de 60 stations disposant d'un domaine skiable d'envergure la région Provence-Alpes-Côte d'Azur voit ses massifs montagneux gagner chaque saison d'hiver-printemps de nouveaux adeptes. Les Alpes offrent une multitude de sports, d'activités de pleine nature et de sites remarquables autour desquels 45 000 habitants façonnent les vallées à travers leur artisanat et savoirs faire locaux. Face à la fragilité de l'enneigement et des impacts qu'il en découle sur la montagne, une diversification touristique dans les massifs est souhaitable. Pour cela, la Région a lancé le dispositif « Contrats Stations 2030 » et entend valider des projets écologiquement vertueux qui pérenniseront le modèle économique des stations.

Outre les milieux montagneux et maritimes, de nombreux milieux naturels sont supports d'activités touristiques ou de loisirs : milieux agricoles et viticoles, forêts, fleuves et rivières, etc. Fortement plébiscités par la population pour la pratique de la randonnée, de l'escalade, du VTT, de la pêche, du canoë ou encore de la cueillette, ces milieux doivent concilier la fonction de divertissement avec leur fonction réservoir ou corridor de biodiversité. Des mesures de sensibilisation de la population et de gestion sur les sites surfréquentés ou sensibles sont entreprises afin de concilier les usages. Ainsi, l'accès aux massifs forestiers est réduit du fait du risque incendie pendant la saison estivale.

Plus de 80% de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur vit en milieu urbain. La nature en ville joue un rôle majeur sur la qualité de vie grâce à ses nombreux services écosystémiques. Elle est à la fois support de loisirs, d'espaces de rencontre et de cohésion sociale mais également la présence d'espaces verts semble être également associée à plusieurs effets significativement positifs sur l'environnement et sur la santé physique et mentale de la population. Les arbres réduisent les polluants, comme la poussière, l'ozone, et les métaux lourds. Les espaces verts réduisent la perception du bruit, la température locale et l'effet d'îlot de chaleur urbain. En outre, plusieurs études suggèrent que les espaces verts urbains sont associés à une meilleure santé, un meilleur niveau d'activité physique, un moindre taux de mortalité, moins de symptômes psychologiques, moins d'anxiété, de dépression et de stress. Dans ce contexte et face aux changements climatiques, la Région à travers son opération « Nature ta ville » s'engage à renforcer des zones arborées en milieu urbain.

3) Principaux enjeux identifiés dans cette thématique.

- L'offre d'espaces de détente et de loisirs dans l'espace urbain, en rapport avec la cohésion sociale et la santé physique des habitants

- L'accès à la nature en lien avec les modes actifs depuis les villes
- Le nombre d'espaces de nature en ville et leur rôle face au changement climatique
- La durabilité du tourisme en lien avec la sensibilité des milieux naturels
- La sensibilisation des populations d'ici et d'ailleurs à la préservation de la biodiversité
- Le porté à connaissance des différents sites touristiques et leur niveau de fréquentation.

4) Les politiques publiques engagées sur la thématique.

Cadre législatif et réglementaire en vigueur

La stratégie nationale biodiversité 2030, fixe comme objectif de renforcer l'accès à la nature et à ses ressources dans les zones urbaines, notamment défavorisées (axe 1, objectif 4).

La stratégie nationale biodiversité 2030, fixe comme objectif de prendre en compte la biodiversité dans les pratiques sportives, culturelles et touristiques (axe 3, objectif 8).

Politiques Nationales.

Régionales.

SRADDET

Le SRADDET affirme la volonté de promouvoir la mise en tourisme des territoires (objectif 57), notamment via l'éco-tourisme, le tourisme de nature, le vélo-tourisme (voies vertes). L'un des leviers est de disposer d'une accessibilité raisonnée aux sites. Ainsi, les PDU et les SCOT doivent proposer des cartes d'intention explicitant les modalités d'accès aux sites touristiques, en particulier ceux souffrant d'une sur fréquentation routière en haute saison.

Le SRADDET affirme la volonté de recherche d'équilibre au regard des capacités d'accueil des sites touristiques naturels, en particulier littoraux (objectif 4).

Le SRADDET met en avant la nécessité d'accompagner la lutte contre l'érosion des plages avec des méthodes respectueuses de la biodiversité (objectif 9).

Le SRADDET demande de préserver et consolider le réseau de PNR, de développer l'éco-tourisme (objectif 15). L'appartenance de certains espaces ruraux à PNR étant considérée comme un atout pour le développement d'un tourisme durable (objectif 34).

Le SRADDET demande que soient préservés les accès aux espaces de nature et de loisirs (objectif 48).

Le Plan climat régional « une COP d'avance ».

Ce nouveau Plan climat « Gardons une COP d'avance », voté le 23 avril 2021, est la continuité de la politique environnementale de la Région Sud afin de préserver ce grand territoire. Il s'articule autour de 6 axes (Air, Mer, Terre, Energie, Déchets et Chez vous, au quotidien) et de 141 mesures.

Parmi elles, l'une des volontés est de développer l'éco-tourisme notamment en :

- complétant la politique touristique par des destinations et une filière « responsables », contribuer à l'augmentation du nombre d'entreprises bénéficiant du label « Valeurs Parc naturel régional ». Le tourisme de nature a contribué de manière significative à la relance de l'activité ;
- requalifiant et maîtrisant les flux des sites touristiques renommés et sensibles. Développer un outil numérique de pilotage des flux touristiques en lien avec les territoires ;
- valorisant des sites touristiques « secondaires » ; permettant de faire vivre une expérience dans le respect du développement durable.

Autres politiques territoriales concernées (sans les détailler)

L'atout « Parcs Naturels Régionaux » en développement :

- projet à l'étude d'un nouveau PNR sur le territoire des Maures et de l'Esterel ;
- objectifs des chartes : « structurer une offre touristique de valorisation des patrimoines intégrée à une politique de préservation » ;
- la marque collective « Valeurs Parc Naturel Régional » ;
- itinérance sur les chemins des Parcs ;
- une mise en révision successive des chartes depuis 2018 : mise en évidence des (nouveaux) enjeux touristiques et prise d'engagements dans le cadre des nouvelles chartes de Parc.

PDESI des Bouches-du-Rhône (en cours d'élaboration) => volonté d'inscrire des sites, espaces et itinéraires moins connus et moins fréquentés à l'échelle du département (ex. étang de Berre) afin d'équilibrer les fréquentations.

PCAET CA Provence Alpes Agglo (2022) : action 47 "Adapter l'économie touristique de montagne à l'évolution du changement climatique" (ex. Sensibiliser les touristes et habitants sur les conséquences déjà visibles du changement climatique sur les sites remarquables).

5) Les acteurs et leurs actions en cours (démarches déployées...)

Région Sud PACA/ le Schéma régional de développement touristique et des loisirs 2023-2028 voté le 21 octobre 2022.

Avec ce schéma la région se dote d'une stratégie et d'un programme opérationnel pour un tourisme durable et résilient.

Les ambitions portées :

- ✓ conforter la notoriété et l'attractivité de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans toute sa diversité et capitaliser sur les grands événements internationaux ;
- ✓ renforcer l'attractivité des métiers et la professionnalisation des acteurs du tourisme ;
- ✓ soutenir l'investissement et l'innovation ;
- ✓ favoriser une organisation optimale des flux touristiques et une économie responsable pour des destinations préservées et des filières structurées.

(Plus d'infos (lien internet) : [VDef SRDTL 2023-2028 73 V2.pdf \(maregionsud.fr\)](#))

Région Sud : guide de mise en œuvre des orientations touristiques régionales dans les SCOT.

Ce guide est structuré autour de 3 thèmes majeurs pour une prise en compte équilibrée du tourisme :

- ✓ La recherche de « stratégies de destination » propre à chaque territoire s'appuyant sur des filières touristiques d'intérêt régional à développer.
- ✓ L'hébergement touristique son renouvellement et son développement.
- ✓ Les enjeux environnementaux et sociétaux liés au tourisme.

(Plus d'infos (lien internet) : [SRADDET - Guide Tourisme Web .pdf \(maregionsud.fr\)](#))

DREAL PACA : guide méthodologique pour établir des portraits de territoire « risques d'inondation et tourisme » 2019.

A travers une série d'indicateurs, ce guide permet aux communs touristiques de construire des plans d'actions hiérarchisées pour informer les populations touristiques, préparer les acteurs du tourisme et optimiser les plans communaux de sauvegarde en cas d'alerte.

(Plus d'infos : [Etude "Risques d'inondation et tourisme" | DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur \(developpement-durable.gouv.fr\)](#))

Parc national des Calanques > stratégie d'accueil touristique.

Le Parc National des Calanques, déjà très fréquenté par les habitants du territoire métropolitain, est devenu une destination touristique très attractive qui accueille 3 millions de visiteurs tous les ans. Pour faire face à la sur fréquentation qui menace la biodiversité terrestre, littorale et marine, le Parc national en lien avec les acteurs du territoire, a mise en place une stratégie d'accueil. Elle s'organise en plusieurs schémas opérationnels, notamment sur les deux sujets majeurs que sont l'organisation des mouillages

(49 mesures concrètes dont la mise en place de zones de mouillage sur bouées), et l'accès aux cinq principales portes d'entrées, afin de limiter le recours à la voiture individuelle qui représente encore 92% de la part modale. Un schéma de cohérence des sports et loisirs de nature a également été réalisé en concertation avec les pratiquants, afin de faire cohabiter de manière harmonieuse l'ensemble des usages.

Réseau des PNR de Provence-Alpes-Côte d'Azur : animation d'un interparc Tourisme.

Le tourisme dans les Parcs naturels régionaux est un facteur clé du développement de l'économie locale. Il participe à la vitalité économique de ces territoires ruraux, tout en mettant en valeur les patrimoines naturels et culturels mais aussi en prenant en compte la fragilité des espaces naturels.

A travers la mise en réseau de leur politique, l'animation de l'interparc porte des actions et une visibilité renforcée de leur offre touristique.

(Plus d'infos : [Portail géographique des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes Côte d'Azur - Les Parcs en actions - Système d'Information Territorial](#) (pnrpaca.org))

Comité régional de tourisme Sud.

Afin d'encourager la fréquentation touristique et stimuler les retombées économiques en région, le CRT a mis en place une stratégie de promotion continue des trois destinations « Alpes », « Provence » et « Côte d'Azur », en France et à l'international auprès de marchés et segments prioritaires. Pour cela, il engage des actions auprès du grand public, des opérateurs de voyages (agences et tour-opérateurs) et des médias et influenceurs et noue une relation continue avec ces grandes cibles à travers des canaux de communication personnalisés.

Bureau des Guides / GR 2013 => mise en lumière du territoire métropolitain.

Il permet une circulation inédite des habitants et des visiteurs à travers 38 communes.

Les chambres d'agriculture PACA/ promotion de l'agritourisme

A développer

6) Des exemples territoriaux.

Programme ALTITUDE (Région SUD) pour inventer le tourisme de montagne de demain et anticiper les impacts du changement climatique dans les stations et leurs vallées

Appel à projet Région Sud « adaptation des espaces littoraux au changement climatique » :

- réaménagement des espaces côtiers vulnérables et mise à niveau des sites balnéaires majeurs ;
- travaux d'adaptation des plages face à l'érosion et la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature

Diagnostic de la fréquentation des massifs sur la métropole AMP.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a pour ambition de développer une politique de préservation de la biodiversité et des espaces naturels en s'engageant à trouver un juste équilibre entre protection, valorisation et animation. Dans ce cadre, et avec l'appui de l'AGAM, un diagnostic de l'accueil des publics dans les massifs de la Cote Bleue et de l'Etoile-Garlaban est en cours d'élaboration. Ces massifs font partie du réseau écologique européen Natura 2000 et la Métropole en porte l'animation. Le travail consiste à améliorer la connaissance des différents sentiers existants et d'aboutir à une typologie des sentiers et portes d'entrée en fonction des pratiques et des sensibilités écologiques.

7) Les nouvelles actions à lancer.

Premières pistes...

Rechercher la qualité des espaces publics et favoriser la nature en ville.

Renforcer la politique en faveur du développement de la biodiversité dans toutes les zones urbaines du territoire, en particulier dans le cadre de la conception des projets d'espaces publics et de parcs urbains.

Pour un tourisme durable

Le tourisme durable est une forme de tourisme qui s'inscrit dans une démarche de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles et du patrimoine culturel d'un territoire.

Orienter et augmenter les aides vers le développement de ce secteur dans une optique de faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la première destination touristique exclusivement éco responsable.

DOCUMENT DE TRAVAIL A COMPLETER